

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION ESPACE "PARTICULIERS"

Le site stadefrance.com est la propriété de la société CONSORTIUM STADE DE FRANCE, ci-après dénommée « STADE DE FRANCE ».

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (ci-après les « CGVU ») ont pour objet de définir les conditions et modalités d'acquisition des titres d'accès proposés à la vente sur le site <http://www.stadefrance.com> (ci-après dénommé le « Site »). Le Site est un site d'information et un site marchand.

L'achat d'un titre d'accès sur le Site emporte adhésion aux présentes CGVU ainsi qu'à celles de l'organisateur de la manifestation, et au [règlement intérieur du Stade de France](#) (pour le consulter cliquez [ici](#)).

Le Client s'engage à respecter et à faire respecter par les utilisateurs des titres d'accès les présentes CGVU et l'ensemble des lois et réglementations en vigueur.

Toute personne qui ne se conformerait pas à ces conditions et/ou au règlement intérieur du Stade de France, pourra se voir refuser l'entrée du Stade de France ou s'en voir expulser sans pouvoir prétendre au remboursement de son titre d'accès. Toute commande vaut acceptation des prix et de la description des produits et services disponibles à la vente sur le Site.

Le STADE DE FRANCE se réserve à tout moment la possibilité d'adapter ou de modifier ses CGVU.

En cas de modification des présentes CGVU, il sera appliqué à chaque commande les CGVU en vigueur au jour de la commande. Aussi, le Client est invité à consulter régulièrement les CGVU afin de se tenir informé des évolutions les plus récentes.

En cas d'éventuelles contradictions entre les CGVU du STADE DE FRANCE et les Conditions Générales de l'organisateur de la manifestation, les Conditions Générales de Vente / d'Acquisition et d'Utilisation des billets/titres d'accès de l'organisateur prévaudront.

Les Conditions Générales de Vente / d'Acquisition et d'Utilisation des billets/titres d'accès selon les organisateurs sont consultables via les liens ci-après :

- En cas de manifestation organisée par la Fédération Française de Rugby (FFR) cliquez [ici](#) ou rendez-vous sur <https://billetterie.ffr.fr/fr/conditions-generales-de-vente>
- En cas de manifestation organisée par la Fédération Française de Football (FFF) cliquez [ici](#) ou rendez-vous sur <https://billetterie.fff.fr/fr/cgav>
- En cas de manifestation organisée par la Ligue Nationale de Rugby (LNR) cliquez [ici](#) ou rendez-vous sur https://billetterie.lnr.fr/fr/conditions_generales_de_vente
- Pour les autres manifestations, voir sur le Site et/ou sur le site de l'organisateur

ARTICLE 1 – INFORMATIONS SUR LE SITE

L'accès au Site et aux différentes rubriques est ouvert à tous les internautes.

En revanche, la possibilité de personnaliser son compte client, de s'inscrire, aux newsletters, aux alertes et d'effectuer un achat, nécessitent une inscription au Site et la création d'un Espace Personnel, accessible depuis l'onglet « Particuliers ».

Si le Client n'est pas encore inscrit il sera invité à le faire lors du processus d'achat.

Le Client est informé qu'il est seul responsable de la conservation du caractère confidentiel de son compte et de son mot de passe. Il s'engage à informer immédiatement le STADE DE FRANCE, via l'adresse email de contact serviceclients@stadefrance.com, de toute utilisation non autorisée de son compte et/ou de son mot de passe, et/ou atteinte à la sécurité. Le Client déclare être âgé d'au moins 18

ans et avoir la capacité juridique ou être titulaire d'une autorisation parentale lui permettant de créer un compte et d'effectuer un achat sur le Site.

Les titres d'accès en vente sur le Site dans l'espace « Particuliers » sont destinés aux particuliers, personnes physiques, pour leur usage et consommation personnels.

En qualité de particulier, le Client déclare qu'il n'est pas un professionnel et ne se procure pas ou n'utilise pas les titres d'accès vendus sur le Site pour un usage professionnel, commercial ou d'une façon générale afin d'en tirer un bénéfice.

Pour toute utilisation professionnelle, le Client doit se reporter aux Conditions Générales de Vente « OFFRE ENTREPRISE » ou aux CGV PRO GROUPES & CE en fonction de la prestation souhaitée.

Les titres d'accès en vente sur le Site, hors cas particuliers précisés dans leur fiche descriptive, peuvent être achetés séparément, à l'unité et dans la limite de la quantité indiquée sur le Site, et en tout état de cause dans la limite des stocks disponibles.

Les caractéristiques essentielles notamment la nature, les qualités substantielles ou la composition des titres d'accès sont décrites sur le Site.

Sauf disposition contraire, les prix indiqués sur le Site s'entendent en euros toutes taxes comprises. Ils tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux de la TVA pourra être répercuté sur les prix des titres d'accès.

Les prix ne pourront être modifiés une fois la commande du Client passée. Les prix des titres d'accès commandés sur le Site et la date de la commande en question font foi.

ARTICLE 2 – PRODUITS EN VENTE SUR LE SITE

Le Site propose à l'achat les produits suivants :

- titres d'accès aux manifestations se tenant au Stade de France :

- titre d'accès sans prestation (ci-après le « Billet Sec »),
- titre d'accès Siège VIP (salon ou Loge Partagée) soit un billet avec prestations (ci-après le « Package VIP »). Le Titre d'Accès est dans ce cas composé d'un billet et d'une prestation d'hospitalité.
- titre d'accès aux parkings du Stade de France pour les manifestations s'y déroulant (ci-après « Titre d'Accès Parking »),

Ci-après individuellement le « Titre d'Accès » et collectivement les « Titres d'Accès ».

- Cartes cadeaux

Les présentes CGVU s'appliquent aux Billets Secs, Titre d'Accès Parking et Cartes cadeaux.

Le Client est informé que les titres d'accès aux visites guidées du Stade de France sont exclus des présentes CGVU ; le Client étant renvoyé via un lien hypertexte vers une autre plateforme de vente en ligne pour procéder à l'acquisition desdits titres d'accès.

ARTICLE 3 – ACHAT DES TITRES D'ACCES

La vente de Package VIP est soumise à des conditions générales de vente spécifiques. Pour l'achat de Package VIP, le Client doit se rendre dans l'espace « Particuliers – Packages VIP » s'il est un particulier ou dans l'espace « Entreprises – Packages VIP » s'il est un professionnel.

De manière générale, dans le cadre de la gestion de la billetterie « Billet Sec » le STADE DE FRANCE agit au nom et pour le compte de l'organisateur.

Le logiciel de billetterie qui gère les Titres d'Accès attribue automatiquement au Client les meilleures places disponibles dans la catégorie choisie.

3.1 Frais de service

Pour tout achat sur le Site, des frais de service sont appliqués. Ces frais s'élèvent à 1.50€ TTC (un euro et cinquante centimes toutes taxes comprises) par commande et recouvrent les coûts

d'édition et de mise à disposition des Titres d'Accès, quel que soit le format des Titres d'Accès.

En cas d'annulation ou de report de la manifestation pour laquelle un Client a acheté des Titres d'Accès, le Client est informé que seule la valeur faciale des Titres d'Accès pourra faire l'objet d'un remboursement, à l'exclusion des frais de service.

3.2 Création des Titres d'Accès et mise à disposition

Une fois l'achat de Titre d'Accès effectué sur le Site, et selon le choix de l'Organisateur de la manifestation, le STADE DE FRANCE met à disposition du Client les Titres d'Accès au format :

- « e-ticket »
- « m-ticket »
- « digital blockchain »
-

Une fois la commande de Titre d'Accès finalisée, le choix de son format est définitif et ne pourra être modifié.

Dans le cas où l'organisateur de la manifestation décide de recourir à une billetterie exclusivement sous format digital blockchain, le Client aura son Titre d'Accès uniquement sous ce format.

Les « e-tickets » sont des Titres d'Accès imprimables sur un support papier A4. Le Titre d'Accès « e-ticket » est obligatoirement imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso, sans modification de la taille d'impression, en format portrait (vertical) par le Client et est téléchargeable sur l'Espace Personnel du Client et imprimable à tout moment.

Un e-ticket partiellement imprimé, souillé, endommagé ou illisible ne sera pas accepté et sera considéré comme non valable. Pour vérifier la bonne qualité de l'impression, le Client doit s'assurer que les informations écrites sur le Titre d'Accès ainsi que le code barre sont bien lisibles.

Le STADE DE FRANCE décline toute responsabilité en cas d'impossibilité pour le Client d'imprimer son « e-ticket » dans les conditions prévues ci-dessus.

Les « m-tickets » sont des Titres d'Accès pouvant être accessibles via un smartphone / tablette numérique. En cas d'acceptation de l'organisateur, le Client devra télécharger le « m-ticket » depuis le Site vers un support numérique disposant d'un écran numérique de type smartphone en bon état et d'une définition et luminosité suffisante afin de permettre le scan du QR Code. Le STADE DE FRANCE n'est pas responsable en cas d'impossibilité pour le Client d'afficher le « m-ticket », notamment en cas d'absence de batterie, de support numérique défectueux ou d'incompatibilité logicielle ou en cas d'impossibilité de scanner le QR Code notamment en cas d'une définition ou d'une luminosité insuffisante. Il est conseillé de prévoir un smartphone par Titre d'Accès.

Pour certaines manifestations, l'organisateur peut choisir de délivrer tout ou partie des Titres d'Accès sous forme de « billets digitaux blockchain ».

Le billet digital blockchain est un billet crypté unique qui ne peut pas être imprimé et doit obligatoirement être téléchargé sur un smartphone via une application mobile dédiée.

Afin d'assister à la manifestation, il est impératif de posséder un smartphone permettant le téléchargement d'une application.

Chaque personne assistant à la manifestation doit être en possession de son billet nominatif sur son smartphone via l'application dédiée (à l'exception des mineurs qui peuvent avoir leurs billets sur le smartphone de l'accompagnant).

A l'entrée du Stade de France, chaque personne assistant à la manifestation doit s'assurer que la batterie de son smartphone est suffisamment chargée pour permettre l'affichage de son billet digital. Le STADE DE FRANCE décline toute responsabilité en cas d'impossibilité pour cette dernière d'afficher son billet digital sur son smartphone (mobile défectueux, mobile non compatible...).

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire les Titres d'Accès de quelque manière que ce soit. La reproduction d'un Titre d'Accès et l'utilisation de la copie sont passibles de poursuites judiciaires.

Le STADE DE FRANCE décline toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du Titre d'Accès, dans la mesure où le STADE DE FRANCE ne les a pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligence, de même en cas de perte, vol ou utilisation illicite du Titre d'Accès.

Le numéro et les codes-barres indiqués sur le Titre d'Accès, sont uniques et garantissent l'unicité de passage lors du contrôle. La première personne à présenter le Titre d'Accès aux portes du Stade de France, est présumée être le porteur légitime, quelque que soit le nom figurant, le cas échéant, sur le Titre d'Accès.

Dans le cas où les billets seraient nominatifs, lors des contrôles, le Client devra obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photographie. Les livrets de famille sont acceptés pour les enfants.

Le Client doit conserver son Titre d'Accès pendant toute la durée de sa présence au Stade de France.

Quand le Titre d'Accès le prévoit, le nom et prénom de chaque personne pour laquelle a été acheté, sur le Site, un Titre d'Accès à une manifestation doivent être saisis par le Client et apparaître sur chaque Titre d'Accès téléchargé. A défaut, les détenteurs de Titres d'Accès qui n'auront pas été dûment complétés ne pourront pas accéder au Stade de France.

Les nom et prénom du détenteur final du Titre d'Accès peuvent être modifiés par le Client plusieurs fois jusqu'à la veille de la manifestation, en se connectant sur le Site dans la rubrique « espace personnel » pour saisir le nom et le prénom du nouveau détenteur. Dans ce cas, le Titre d'Accès devra à nouveau être généré et/ou imprimé et/ou transmis au nouveau détenteur. L'ancien Titre d'Accès sera de ce fait automatiquement annulé et ne permettra plus d'entrer dans le Stade.

En outre, l'organisateur peut décider de la mise en place, aux entrées du Stade de France, d'une procédure de rapprochement documentaire avec une pièce d'identité. L'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'accès au Stade de France à tout détenteur de Titre d'Accès pour lequel ce rapprochement documentaire ne s'avèrerait pas conforme. Pour les manifestations sportives, pour des raisons de sécurité, l'acquéreur d'un Titre ou plusieurs Titre(s) d'Accès ne pourra en aucun cas revendre et/ou céder son (ses) Titre(s) d'Accès à un tiers faisant partie des supporters de l'équipe adverse, étant rappelé ici qu'en cas d'édition de Titre d'Accès nominatifs, ces derniers sont incessibles.

ARTICLE 4-CONDITIONS D'UTILISATION DES TITRES D'ACCÈS

4.1 Conditions générales d'utilisation des Titres d'Accès

L'acquéreur d'un ou plusieurs Titre(s) d'Accès s'interdit de revendre et/ou proposer à la vente le(s)dit(s) Titre(s) d'Accès, et ce par quelque moyen que ce soit (Internet, ...). IL est rappelé que l'article 313-6-2 du code pénal punit de 15 000 euros d'amende le fait de vendre, d'offrir à la vente ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, culturelle ou commerciale ou à un spectacle vivant, de manière habituelle et sans l'autorisation du producteur, de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation de cette manifestation ou de ce spectacle. Cette peine est portée à 30 000 € d'amende en cas de récidive. Le Client doit respecter les limites d'achat prévues sur le Site par l'organisateur selon la manifestation et pour un même acheteur. En cas de contournement de cette limitation par quelque moyen que ce soit et quel que soit le but recherché (notamment afin de les revendre dans le but d'en tirer un bénéfice), les Titres d'Accès perdraient leur validité et pourraient être annulés par le STADE DE FRANCE à sa seule discrétion ou à la demande de l'organisateur. Les détenteurs des Titres d'Accès pourraient ainsi se voir refuser l'entrée du Stade de France sans qu'un quelconque remboursement et/ou indemnité ne soit dû au Client, aux détenteurs ou à tout autre tiers.

Tout détenteur d'un Titre d'Accès s'interdit, sous peine d'éventuelles poursuites judiciaires, de l'utiliser et / ou de tenter de l'utiliser à des fins notamment promotionnelles, publicitaires, commerciales quelles qu'elles soient notamment dans le cadre de jeux concours, loterie, opérations de stimulation interne,

vente aux enchères et/ou d'associer son nom de quelque manière que ce soit à celui du STADE DE FRANCE ou des organisateurs / producteurs ou de la manifestation. Si le Titre d'Accès était utilisé en contravention aux dispositions ci-dessus sans autorisation écrite préalable du STADE DE FRANCE ou de l'organisateur, ce Titre d'Accès perdrait sa validité et pourrait être annulé par le STADE DE FRANCE à sa seule discrétion ou à la demande de l'organisateur et le détenteur du Titre d'Accès pourrait se voir refuser l'entrée du Stade de France sans qu'un quelconque remboursement et/ou indemnité ne soit dû au Client, au détenteur ou à tout autre tiers.

Le Client s'engage, lors de sa venue au Stade de France, à ne pas transmettre, enregistrer, diffuser et/ou reproduire, sur tous supports et par tous moyens, en tout ou partie, des sons, images, ou contenus protégés par un droit de propriété intellectuelle, notamment et sans que cette liste soit limitative, des descriptions, résultats, photographies, vidéos, relatifs à toutes manifestations se déroulant au Stade de France.

Le Client s'engage à respecter strictement ces stipulations et garantit le STADE DE FRANCE contre tous recours et action à ce titre. A défaut, le Client sera redevable de toutes les conséquences de la violation de ces stipulations et notamment de tous dommages et indemnités qui pourraient être dus au STADE DE FRANCE et à tout tiers.

D'une manière générale les manifestations se déroulent sous la seule responsabilité de l'organisateur.

Toute sortie du Stade de France ou des parkings est définitive.

4.2 Dispositions spécifiques aux Titres d'Accès (Billets Secs)

4.2.1 Absence de droit de rétractation, Echange et Remboursement

Les Titres d'Accès (Billets Secs et Packages VIP) aux manifestations ne peuvent être ni repris, ni échangés.

Conformément à l'article L221-28 du code de la consommation, le Client ne bénéficie pas de droit de rétractation sur l'achat de Titres d'Accès aux manifestations.

Les Titre d'Accès Parking ne sont pas concernés par cette absence de droit de rétractation.

En cas de perte ou vol d'un Titre d'Accès à une manifestation, le Client doit faire une déclaration de perte/vol auprès d'un commissariat et alerter le STADE DE FRANCE dès que possible. Le STADE DE FRANCE se chargera de faire une demande de duplicata auprès de l'organisateur de la manifestation, ce dernier se réservant le droit de ne pas fournir de duplicata. Tout duplicata rendra le Titre d'Accès original inutilisable.

Dès que la commande d'un Titre d'Accès a été validée et confirmée, le Titre d'Accès aux manifestations n'est ni échangeable, ni remboursable.

4.2.2 Assurance annulation

Aucune assurance n'est comprise dans le prix du Titre d'Accès. Dès lors, le STADE DE FRANCE présente aux Clients la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation, à la suite d'un aléa indépendant de leur volonté, sur présentation de justificatifs (ci-après « Assurance »).

A cette fin, l'Assurance présentée aux Clients, est contractée par les Clients auprès de ALLIANZ ASSISTANCE. Les informations relatives au contrat d'assurance proposé (Notice d'information et [Conditions Générales de Vente](#) intégrant la Déclaration de confidentialité et les dispositions relatives à la protection des données personnelles) sont consultables dans le descriptif de la commande. Le Client doit reconnaître en avoir pris connaissance avant de souscrire audit contrat.

Le Client qui désire souscrire à cette Assurance doit, après la sélection des Titres d'Accès, cocher la case « Souscrire à l'assurance ». Si le Client coche la case correspondante, l'Assurance est automatiquement souscrite pour l'ensemble des Titres d'Accès figurant dans le panier.

L'Assurance figure ensuite dans le panier du Client. Le montant de la prime d'assurance à acquitter sera calculé automatiquement en fonction du montant du panier et sera ajouté au montant total de la commande.

Le Client adhérent à l'Assurance, avec son accord exprès, règle la prime d'assurance en sa totalité simultanément au paiement de sa commande de Titre(s) d'Accès.

Après l'achat des Titres d'Accès avec souscription à l'Assurance, le STADE DE FRANCE envoie au Client, dans un délai de 24h, un email comprenant le récapitulatif de sa commande, les informations relatives à l'assurance (objet, étendue de la garantie, exclusions, formalités en cas de sinistre, etc.) ainsi que les Conditions Générales de Vente de l'assureur (ALLIANZ ASSISTANCE) intégrant la Déclaration de confidentialité et les dispositions relatives à la protection des données personnelles.

La souscription en ligne du contrat d'assurance ne constitue pas un engagement définitif pour le Client qui dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de la réception du certificat d'adhésion pour renoncer à sa souscription de l'Assurance. Toutefois, le Client qui a souscrit à l'Assurance est réputé renoncer à son droit de renonciation s'il demande à bénéficier de la garantie offerte par ledit contrat pendant le délai de renonciation (article L112-2-1 II 3° c/ du code des assurances). Pour exercer son droit de renonciation, le Client devra se reporter aux Conditions Générales de l'Assureur relevant du contrat n°602730.

Pour que la garantie offerte par l'Assurance soit valable, le Client doit, après validation de sa commande par le STADE DE FRANCE, saisir les noms et prénoms de chaque porteur de Titres d'Accès. Dès lors, les Titres d'Accès bénéficiant de l'Assurance sont nominatifs et incessibles. Il est rappelé le caractère non cessible de tout billet assuré et l'invalidité immédiate du billet assuré, dès la déclaration d'annulation par le Client auprès d'ALLIANZ ASSISTANCE

Le cas échéant, les déclarations de sinistre se font directement auprès de l'assureur, conformément aux termes du contrat d'assurance souscrit.

Dès la déclaration d'annulation enregistrée par l'assureur, le STADE DE FRANCE invalidera immédiatement le/les Titre(s) d'Accès concerné(s).

Seul le prix des Titres d'Accès annulés sera remboursé au Client.

4.2.3 Droit d'image et vidéoprotection

La détention d'un Titre d'Accès emporte pour le Client et/ou le détenteur du Titre d'Accès son autorisation irrévocable, à l'utilisation par l'organisateur et le STADE DE FRANCE, de sa voix, son image et sa représentation par enregistrement vidéo ou diffusion en direct, transmission ou enregistrement, photographie ou tout autre support existant à l'heure actuelle ou dans l'avenir, pris ou enregistrés à l'occasion de sa présence au Stade de France, ces droits étant librement cessibles par ces derniers à tous tiers de leur choix, à titre gracieux, pour le monde entier, sans limitation de durée.

Pour assurer la sécurité du public le STADE DE FRANCE est doté d'un système de vidéoprotection placé sous le contrôle d'officiers de police judiciaire et susceptible d'être utilisé en cas de poursuites pénales. Un droit d'accès est prévu pendant les sept (7) jours de conservation des images.

4.2.4 Annulation/ report de la manifestation

En cas d'annulation totale ou partielle, de report, de huis clos, et/ou de modification de programme ou de distribution, le remboursement du Titre d'Accès sera soumis aux conditions de l'organisateur de la manifestation.

Dans tous les cas, le Client ne pourra pas prétendre au remboursement de tous les frais annexes (frais de service, frais de bourse d'échange, d'assurance de transports, d'hôtellerie...).

À l'annonce de l'annulation, d'une suspension ou d'un report d'une manifestation pour lequel le Client a acquis des Titres d'Accès, le Client accepte que le STADE DE FRANCE et/ou l'organisateur, utilise, dans la mesure du possible, les coordonnées saisies lors de son inscription pour informer le Client des modalités de remboursement.

4.2.5 Remplacement

Sur les manifestations de type concert, pour des raisons de sécurité, de visibilité ou de trop forte affluence dans la zone pelouse, le STADE DE FRANCE pourra proposer à certains spectateurs d'être replacés dans une autre zone de catégorie équivalente ou supérieure à celle indiquée sur leur Titre d'Accès. Dans l'hypothèse où le spectateur accepte ce

remplacement, il renonce à tout recours ou réclamation vis-à-vis du STADE DE FRANCE pour ce motif.

ARTICLE 5 - TITRES D'ACCÈS PARKING

5.1 Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L 221-18 du code de la consommation, le Client bénéficie d'un droit de se rétracter pendant 14 (quatorze) jours francs à compter de la date de réception de sa commande de Titre d'Accès Parking sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Ce droit est offert au Client sous réserve que le service d'accès au parking n'ait pas été pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation. Le service est considéré comme étant pleinement exécuté à la date indiquée sur le Titre d'Accès au Parking.

Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Le Client pourra utiliser le modèle de formulaire de rétractation proposé par le STADE DE FRANCE mais ce dernier n'est pas obligatoire.

Ledit formulaire de rétractation est accessible de la manière suivante :

- Sur le Site rubrique « Conditions Applicables »

Le Client, pour exercer son droit de rétractation, devra dans un délai de 14 (quatorze) jours suivant la réception du/des Titre(s) d'Accès, communiquer sa décision de rétractation en envoyant sa demande :

- de préférence à l'adresse e-mail suivante : serviceclients@stadefrance.fr
- ou à l'adresse postale suivante : Service Client, STADE DE FRANCE, 23 avenue Jules Rimet, 93210 Saint-Denis La Plaine.

A réception de la demande de rétractation, le STADE DE FRANCE vérifiera que les conditions sont réunies et sous cette réserve, procèdera à l'annulation du Titre d'Accès Parking objet de la demande de rétractation et procèdera au remboursement du Client dans les 14 (quatorze) jours suivant le jour de réception de la demande de rétractation dûment formulée. Le remboursement sera effectué sur le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client.

En cas de retard dans le remboursement du Client par le STADE DE FRANCE, ce dernier devra appliquer des pénalités de retard conformément à l'article L242-4 du code de la consommation.

5.2 Report de la manifestation

En cas de report de la manifestation pour laquelle le Titre d'Accès Parking a été acheté, le Titre d'Accès Parking sera valable pour la date du report de la manifestation.

En cas d'annulation de la manifestation pour laquelle le Titre d'Accès Parking a été acheté, le Titre d'Accès Parking est remboursé (à l'exclusion de tout autre frais de gestion, d'envoi, de transports, d'hôtellerie...) sauf si la manifestation est interrompue au-delà de la moitié de sa durée.

En cas de huis clos de la manifestation pour laquelle le Titre d'Accès Parking a été acheté, le remboursement du Titre d'Accès Parking du Stade de France sera soumis aux conditions suivantes :

- le huis clos est décidé avant l'ouverture des portes du parking dans ce cas le Client sera remboursé du prix du Titre d'Accès au parking (à l'exclusion de tous autres frais de gestion, d'envoi, de transports, d'hôtellerie...)
- le huis clos est décidé après l'ouverture des portes du parking, le Titre d'Accès au parking ne sera pas remboursé.

ARTICLE 6 - BOURSE D'ECHANGE

Dans l'hypothèse où le STADE DE FRANCE met en place une bourse officielle de revente, ci-après dénommée « Bourse d'Echange », des Billets Secs donnant accès à une manifestation, et/ou des Titres d'Accès Parkings du Stade de France, les dispositions spécifiques suivantes s'appliquent. Seuls les Billets Secs et Titres d'Accès Parking achetés sur le site www.stadefrance.com, sur l'espace « Particuliers », peuvent être proposés à la vente sur la Bourse d'Echange mise en place

par le STADE DE FRANCE. Le produit assurance annulation du Site, seul, ou associé à un Billet Sec, ne peut être proposé à la vente sur la Bourse d'Echange.

L'utilisation de la Bourse d'Echange implique de la part de tout utilisateur l'acceptation des présentes CGVU. L'ouverture et la clôture de la Bourse d'Echange s'effectue à la seule discrétion du STADE DE FRANCE, ce que le Client accepte expressément. Grâce à la Bourse d'Echange, le Client peut mettre en vente des Titre d'Accès, achetés initialement sur le site www.stadefrance.com, sur la Bourse d'Echange activée sur le Site en se connectant sur son espace personnel (que le Billet Sec/Titre d'Accès Parking ait été déjà téléchargé et/ou imprimé ou non).

Le Client fixe le prix de revente de son Billet Sec/Titre d'Accès Parking entre 50% et 100% du prix initial du Billet Sec/Titre d'Accès Parking. Le prix de revente du Billet Sec/Titre d'Accès Parking peut être modifié plusieurs fois par le Client tant que ce dernier est encore en vente sur la Bourse d'Echange.

En aucun cas le prix ne peut être supérieur au prix facial du Billet Sec/Titre d'Accès Parking.

Le STADE DE FRANCE se réserve le droit de supprimer, sans mise en garde préalable ni délai, toute mise en vente de Billet Sec/Titre d'Accès Parking ne respectant pas cette règle impérative.

Des frais de réservation et de traitement de la vente, dans le cadre de la Bourse d'Echange, d'un montant forfaitaire indiqué sur le Site (sous réserve de modification à la hausse comme à la baisse en fonction de la manifestation) par Billet Sec/Titre d'Accès Parking sont dus au STADE DE FRANCE par l'acquéreur du Billet Sec/Titre d'Accès Parking ainsi proposé à la vente.

Lorsqu'un autre Client se porte acquéreur du Billet Sec/Titre d'Accès Parking proposé sur la Bourse d'Echange, ledit Client doit s'acquitter auprès du STADE DE FRANCE du prix de vente du Titre d'Accès (Billet sec et/ou Parking) correspondant augmenté des frais de réservation et de traitement de la vente d'un montant forfaitaire indiqué sur le Site pour la manifestation dans les conditions prévues dans les présentes CGVU.

Sous réserve du bon encaissement du paiement précité, le STADE DE FRANCE procède, dans un délai de huit jours ouvrés à compter de la date d'encaissement dûment constaté dans ses comptes, au reversement, auprès du Client ayant proposé à la vente le Billet Sec/Titre d'Accès Parking, du prix de vente à l'exclusion des frais de réservation et de traitement qui restent acquis au STADE DE FRANCE. Ce reversement est effectué par le STADE DE FRANCE en créditant la carte de crédit ayant été utilisée lors de l'achat initial du Billet Sec/Titre d'Accès Parking proposé à la vente. Dans le cas où l'achat date de plus de 18 (dix-huit) mois, le Client devra prendre contact avec le service client du STADE DE France (serviceclients@stadefrance.com), où l'achat initial

Le STADE DE FRANCE met le Billet Sec/Titre d'Accès Parking acquis sur la Bourse d'Echange à disposition du nouveau Client dès validation du paiement et confirmation de son achat.

Le Billet Sec/Titre d'Accès Parking est mis à disposition du Client sous forme d'un nouveau Billet Sec/Titre d'Accès Parking qui annule et remplace le Billet Sec/Titre d'Accès Parking initial. Les nom et prénom du détenteur final pourront être modifiés jusqu'à la veille de la manifestation.

Le Billet Sec/Titre d'Accès Parking initial ainsi annulé et remplacé ne donnera plus accès au Stade de France et ne pourra donc faire l'objet d'aucun remboursement en cas d'annulation ou de report de la manifestation. Dans tous les cas, le nouveau Billet Sec/Titre d'Accès Parking ainsi généré ne pourra plus être revendu, sauf mention contraire précisée pour la manifestation.

Les Titres d'Accès Parking achetés par un Client via la Bourse d'Echange ne peuvent être ni repris, ni échangés. Le nouveau Client ne bénéficie pas de droit de rétractation sur l'achat de Titres d'Accès Parking via la Bourse d'Echange.

En cas d'annulation ou de report de la manifestation pour laquelle un Client a acheté ses Billet(s) Sec(s)/Titre d'Accès Parking, seul le prix payé par le Client sur la bourse aux échanges pourra faire l'objet d'un remboursement à l'exclusion des frais de réservation et de traitement de la vente. En cas d'annulation de l'événement, si l'achat a été effectué par E-carte cadeau, le STADE DE FRANCE enverra au Client un

avoir d'un montant équivalent à celui payé par E-carte cadeau.

Il est précisé que le STADE DE FRANCE n'apporte aucune garantie au Client vendeur quant à la réussite de la mise en vente de ses Titres d'Accès sur la Bourse d'Echange. Le STADE DE FRANCE ne peut être tenu pour responsable de l'absence d'acquéreur pour tout Billet Sec/Titre d'Accès Parking mis en vente, la mise en vente s'opérant aux seuls frais et risques du Client vendeur. Ainsi, si à la clôture de la Bourse d'Echange par le STADE DE FRANCE le Client vendeur n'a pas trouvé d'acquéreur, son Billet Sec/Titre d'Accès Parking reste valable pour la manifestation correspondante.

ARTICLE 7 : SERVICES BILLETTERIE SPECIFIQUE A DESTINATION DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Les dispositions du présent article s'appliquent aux seuls bénéficiaires de Clients en situation de handicap. Les autres dispositions des CGVU ne venant pas en contradiction avec les dispositions du présent article demeurent applicables aux Clients en situation de handicap.

7.1 Bénéficiaires

Les services pour les Clients en situation de handicap sont réservés uniquement aux personnes titulaires d'au moins une des cartes suivantes :

- **Carte d'invalidité ou CMI portant la mention « Invalidité »** : Toute personne dont le taux d'incapacité permanente est au moins de 80%, ou bénéficiaire d'une pension d'invalidité classée en 3ème catégorie par la Sécurité Sociale.
- **Carte de priorité pour personnes handicapées** : Toute personne atteinte d'une incapacité inférieure à 80% rendant la station debout pénible.
- **Carte européenne de stationnement** : Toute personne, y compris les personnes relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et du code de la sécurité sociale, atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements.

Ces cartes sont ci-après dénommées collectivement les « Cartes » ou individuellement la « Carte ».

Pour bénéficier des services associés, la Carte doit être obligatoirement en cours de validité au jour de la manifestation.

7.2 Réserve de Titres d'Accès pour Client en situation de handicap

7.2.1 Réserve de Titres d'Accès pour une manifestation

Le Client, titulaire d'une des Cartes précitées peut commander des Billets en ligne sur www.stadefrance.com, et avoir accès à :

- Des emplacements accessibles à son type de handicap,
- Un choix de catégories de places,

L'achat de Titre d'Accès pour Client en situation de handicap sur le Site est disponible pour toutes les manifestations ouvertes au public au Stade de France à l'exclusion des matchs de l'Equipe de France de Rugby et de la Finale du Top 14.

Pour ces matchs, la Fédération Française de Rugby et la Ligue Nationale de Rugby gèrent directement la billetterie à destination des personnes en situation de handicap. Le Client qui souhaiterait acheter de tels billets est invité à se rendre sur le site internet de la Fédération Française de Rugby, ou sur celui de la Ligue Nationale de Rugby en fonction de la manifestation.

Pour l'achat de Titre d'accès pour un match de l'Equipe de France de Football ou pour la Finale de la Coupe de France de

football, un bon de commande disponible sur le Site dès la mise en vente doit être dûment complété et renvoyé par courrier.

Les conditions générales applicables sont consultables sur la page concernée.

Pour les autres manifestations (concerts...), l'achat de Titre d'Accès pour personne en situation de handicap se fait en ligne sur le Site selon la procédure décrite aux présentes CGVU sauf procédure spécifique précisée sur la page de la manifestation.

Les Titres d'Accès réservés aux Clients en situation de handicap sont délivrés en fonction des disponibilités.

Seul un certain nombre de places réservées aux personnes en situation de handicap est disponible au Stade de France. Les commandes de Titres d'Accès étant traitées dans leur ordre d'arrivée les Clients concernés sont invités à réserver leur place dès que possible.

La commande des Titres d'Accès pour personne en situation de handicap doit être systématiquement réalisée au nom du titulaire de la Carte.

Pour tout achat de Titre d'Accès pour personne en situation de handicap sur le Site, le Client titulaire d'une Carte devra faire parvenir au STADE DE FRANCE, dans un délai de 7 (sept) jours maximum suivant la commande, une copie de sa Carte. Ces documents devront être envoyés :

Par Email (de préférence) : psh@stadefrance.fr

Par Courrier postal :

CONSORTIUM STADE DE FRANCE

Service PSH

23, avenue Jules Rimet

93216 SAINT-DENIS LA PLAINE

En cas d'envoi par courrier, aucun frais d'envoi postal ne sera pris en charge par le STADE DE FRANCE.

La copie de la Carte transmise au STADE DE FRANCE pour la commande des Titres d'Accès pour personne en situation de handicap sera, après vérification, immédiatement détruite par le STADE DE FRANCE.

A défaut de transmission dudit justificatif dans le délai mentionné, la commande du Client sera refusée et le Titre d'Accès annulé par le STADE DE FRANCE, ce que le Client accepte. Dans ce cas, le remboursement sera effectué sur le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client.

L'organisateur peut décider de la mise en place, aux entrées du Stade de France, d'une procédure de rapprochement documentaire entre la Carte et le Titre d'Accès PSH. L'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'accès au Stade de France à tout détenteur d'un Titre d'Accès PSH pour lequel le rapprochement documentaire ne s'avèrerait pas conforme.

7.2.2 Réserve de Titre d'Accès aux parkings

Le Client en situation de handicap, titulaire d'une des Cartes précitées bénéficie, sur demande, d'une place de parking gratuite pour chaque commande de Titre d'Accès et par manifestation, dans la limite des places disponibles.

Les demandes de places de Parking sont traitées par ordre d'arrivée chronologique, nous invitons donc les Clients concernés à réserver leur place de parking dès que possible.

Le Client en situation de handicap doit formaliser sa demande de place de Parking à l'adresse mail psh@stadefrance.fr accompagnée :

- du numéro client si le Client a acheté son Titre d'Accès sur le Site
- d'une preuve d'achat si le Client n'a pas acheté son Titre d'Accès sur le Site
- la copie de sa Carte européenne de stationnement

A défaut d'envoi par le Client en situation de handicap des justificatifs nécessaires à la commande de Titre d'Accès pour Client en situation de handicap, la commande du Client sera

refusée, le Titre d'Accès à la manifestation et au Parking seront annulés par le STADE DE FRANCE, ce que le Client accepte.

7.3 Politique tarifaire Titre d'Accès pour personne en situation de handicap

La politique tarifaire de chaque manifestation est décidée par son organisateur, c'est pourquoi elle peut varier d'une manifestation à l'autre.

Le Client est invité à vérifier sur le Site, sur la page de la manifestation concernée, les conditions spécifiques à la tarification des Titres d'Accès pour personne en situation de handicap.

7.4. Accès au Stade de France pour personne en situation de handicap

Les Clients doivent se munir systématiquement de leur Carte lors de leur venue au Stade de France.

Les titulaires des Cartes bénéficient d'un accès privilégié lors de leur arrivée aux portes du Stade de France. En effet chaque porte (hors portes E et T) est équipée d'un portillon leur facilitant l'accès. Ils peuvent ensuite bénéficier, s'ils le souhaitent, des services de l'équipe d'accueil accessibilité à savoir :

- Accueil,
- Informations,
- Prise en charge,
- Accompagnement,
- Raccourci.

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS

Sauf en cas de garantie légale, à défaut pour le Client d'avoir formulé une réclamation dans les 2 (deux) mois suivants l'utilisation du Titre d'Accès, la prestation objet du Titre d'Accès sera réputée avoir été correctement exécutée.

Pour toute demande et réclamations, le Client pourra s'adresser, par lettre, au service suivant :

Service Clients Grand Public, Stade de France, ZAC du Cornillon Nord 93216 Saint-Denis La Plaine Cedex

Par email au : serviceclients@stade france.com

Par téléphone au : 01.55.93.00.38

ARTICLE 9 - MODALITES DE PAIEMENT

9.1 Paiement et validation

Tout paiement sur le Site se fait uniquement par carte bancaire. Les cartes bancaires permettant de régler l'achat en ligne sont uniquement les cartes des réseaux : Carte bleue / Visa / Eurocard / Mastercard.

Le Client garantit qu'il est pleinement habilité à utiliser la carte de paiement fournie pour le paiement de sa commande et que cette carte donne accès à des fonds suffisants pour couvrir tous les coûts résultant de l'utilisation des services du Site.

Le compte bancaire du Client sera immédiatement débité de la valeur du montant des Titres d'Accès, tous frais compris, en euros.

La sécurité des paiements par carte bancaire est assurée par Secutix, Ingenico et STADE DE FRANCE

Avant de cliquer sur le bouton « validation avec obligation de paiement » après le processus d'achat, le Client devra préalablement accepter l'intégralité des présentes CGVU.

9.2 Achat d'une Option délai de réflexion - OPTIONIZR

Le STADE DE FRANCE en collaboration avec la société OPTIONIZR, peut proposer au Client d'acheter une Option pour l'achat de Titres d'Accès à certaines manifestations, moyennant paiement de frais supplémentaires de services indiqués lors de l'achat de l'option.

L'achat d'une Option représente le droit pour un Client d'acheter les Titres d'Accès associés à cette option pendant une durée déterminée, au même prix et dans les mêmes conditions que lors de l'achat de l'Option.

L'achat d'une Option n'équivaut pas à l'achat des Titres d'Accès ayant fait l'objet de l'Option.

Suite à l'achat d'une Option, le Client peut choisir :

- De lever son Option dans le délai imparti et de finaliser sa commande de Titre d'Accès,

- De laisser l'Option expirer ce qui aura pour conséquence la disparition de son droit d'acheter les Titres d'Accès associés au prix et dans les conditions fixées au moment où l'Option a été achetée.

Une fois l'Option achetée, le Client reconnaît et accepte qu'il ne pourra, en aucun cas, exercer un quelconque droit de rétractation sur cet achat d'Option, ni en obtenir le remboursement.

La levée de l'Option

Suite à l'achat d'une Option sur le Site, le Client reçoit un email de confirmation.

Il peut exercer son Option en cliquant sur le bouton se trouvant dans l'email de confirmation, ce qui aura pour effet de le rediriger vers son panier afin qu'il puisse finaliser l'achat de ses Titres d'Accès associés. Lorsque le Client clique pour lever l'option et est redirigé vers son panier, il devra procéder au paiement immédiat des titres d'Accès associés à l'Option, à défaut l'Option sera considérée comme non levée par le Client et donc perdue.

Dans le cas où l'Option serait levée dans le délai imparti, le prix de l'Option n'est pas un acompte et ne sera par conséquent, pas déduit du prix d'achat des Titres d'Accès.

Expiration de l'Option

Suite à l'achat d'une Option, le Client peut décider de laisser l'Option expirer et donc de ne pas acheter les Titres d'Accès associés à l'Option.

Il lui suffit, pour cela, de ne pas lever l'Option pendant sa durée de vie.

Dans le cas où le Client ne leverait pas l'Option dans le délai imparti, le prix d'achat de l'Option reste dû et ne sera pas remboursé.

Stipulations générales

En tout état de cause, le Client doit respecter les limites d'achat prévues sur le Site par l'organisateur selon la manifestation et pour un même acheteur. Dans le cas où l'acheteur, aurait déjà atteint la limite d'achat de titre d'accès et qu'il achèterait des Options pour des titres d'accès supplémentaires en violation des limites d'achat fixées par l'organisateur, ces Options ne pourront être levées et le prix d'achat des Options restera dû et ne sera pas remboursé.

Le prix de l'Option est toutes taxes comprises (TVA et autres taxes applicables), il est ferme et dû en totalité au moment de l'achat de l'Option quelle que soit l'issue de l'Option.

En utilisant le service proposé par OPTIONIZR, le Client devra obligatoirement accepter sans réserve les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation ainsi que la Politique de Confidentialité d'OPTIONIZR préalablement à tout paiement en ligne.

A ce titre, le Client devra fournir des renseignements à caractère personnel à OPTIONIZR.

L'utilisation des données personnelles recueillies par OPTIONIZR est soumise à la Politique de Confidentialité d'OPTIONIZR.

OPTIONIZR partage notamment les données personnelles du Client avec le STADE DE FRANCE.

Le Client aura toujours la possibilité de refuser, à tout moment et sans aucun frais, le traitement de ses données personnelles pour l'envoi d'informations et /ou de communications promotionnelles.

Par conséquent, le Client est invité à consulter la Politique de Confidentialité d'OPTIONIZR afin de prendre connaissance des finalités d'utilisation des données personnelles recueillies.

9.3 - E carte cadeau

Le présent article régit les conditions d'utilisation des e-cartes cadeaux Stade de France émises et distribuées sous format dématérialisé par le STADE DE FRANCE, par toute personne physique détentrice (le « Bénéficiaire ») d'une e-carte cadeau souhaitant effectuer une commande de Titre d'Accès sur le site Internet www.stadefrance.com au moyen de la e-carte cadeau.

9.3.1 – Achat de la E-Carte Cadeau

La e-carte cadeau peut être achetée uniquement sur le Site Internet dans les conditions décrites dans les présentes CGVU. La e-carte cadeau est proposée à l'achat sur le Site à différents montants prédéfinis (vingt euros (20€), cinquante euros (50€)). Le Client pourra également choisir le montant qu'il souhaite pour sa e-carte cadeau entre dix (10€) et sept mille (7000€). Par commande, le Client pourra acheter jusqu'à 5 (cinq) e-cartes cadeaux. Les CGVU doivent avoir été acceptées par le Bénéficiaire au moment de l'achat de la e-carte cadeau et de son utilisation.

9.3.2 – Validité de la E Carte Cadeau

La e-carte cadeau est valable au moment de son achat sur le Site jusqu'au 1^{er} juillet 2025. A l'issue de la période de validité, la e-carte cadeau ne pourra plus être utilisée. Le solde restant sur la e-carte cadeau sera alors perdu. La e-carte cadeau ne sera, par ailleurs, ni renouvelée, ni échangée.

9.3.3 – Utilisation de la E Carte Cadeau

Afin d'utiliser la e-carte cadeau lors de l'achat de Titres d'Accès, le Bénéficiaire est invité à créer un compte personnel sur le Site.

Avant de procéder au paiement, le Bénéficiaire devra compléter le champ dédié aux e-cartes cadeaux et y entrer le code figurant sur la Carte.

La e-carte cadeau ne peut être utilisée que par une personne physique majeure.

La e-carte cadeau n'est pas une carte de crédit. Elle peut être utilisée comme moyen de paiement, en une ou plusieurs fois, pendant sa durée de validité, uniquement pour payer une commande de Titres d'Accès effectuée sur le Site et dans la limite de son chargement.

Les billets pour la visite guidée du Stade de France ne peuvent être achetés avec la e-carte cadeau .

Jusqu'à cinq (5) e-cartes cadeaux peuvent être utilisées pour une commande unique.

Si le solde de la e-carte cadeau n'est pas suffisant pour couvrir le montant de la commande, le Bénéficiaire doit compléter par les autres moyens de paiement disponibles (voir Conditions Générales de Vente).

La e-carte cadeau ne peut être ni échangée, ni revendue, et ne pourra donner lieu à aucune contrepartie monétaire.

L'achat de e-Cartes Cadeaux ne peut être effectué avec la e-carte cadeau .

Après vérification, en cas de difficulté d'utilisation de la e-carte cadeau (notamment si le code inscrit sur celle-ci ne fonctionne pas), le Bénéficiaire doit contacter le Service Clients à serviceclients@stade france.fr.

Les transactions enregistrées par les systèmes informatiques du STADE DE FRANCE valent preuve des transactions effectivement réalisées au moyen de la e-carte cadeau.

En cas de contestation du solde de la e-carte cadeau à la suite de son utilisation, le Bénéficiaire peut s'adresser au Service Clients.

9.3.4 – Perte et vol de la Carte

En cas de perte ou vol de la e-carte cadeau, le Client doit faire une déclaration de perte/vol auprès d'un commissariat de police et alerter le STADE DE FRANCE dès que possible. Sous réserve de la remise de l'original de la déclaration de perte/vol auprès d'un commissariat, le STADE DE FRANCE se chargera de faire la mise en opposition de la e-carte cadeau, sous réserve que la e-carte cadeau soit encore valide.

Les sommes déjà utilisées avant la mise en opposition ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.

9.4 Lutte contre la fraude

Le STADE DE FRANCE conserve en toute hypothèse la propriété des Titres d'Accès jusqu'au paiement intégral du prix par le Client. Les informations en rapport avec la commande font l'objet d'un traitement automatisé de données qui a pour finalité de s'assurer du respect des CGV par le Client.

En cas de risque de fraude détectée, le STADE DE FRANCE se réserve le droit d'annuler la commande.

9.5 Récapitulatif de commande

Après l'acceptation du paiement par le centre d'autorisation des cartes bancaires, le STADE DE FRANCE confirmera systématiquement la commande du Client par l'envoi d'un accusé de réception de commande à l'adresse indiquée lors de l'inscription au Site. Cet accusé de réception contient notamment, le numéro de commande et un lien hypertexte renvoyant à l'Espace Personnel du Client.

Le Client pourra télécharger dans son Espace Personnel sur le Site, les Titres d'Accès, son récapitulatif de commande correspondant, les CGVU à la date de commande et le formulaire de rétractation (pour toute commande de parking).

En cas de refus du centre d'autorisation des cartes bancaires, le Client recevra un courrier électronique l'invitant à renouveler son opération de paiement.

Dans certains autres cas, notamment adresse courriel erronée ou autre problème sur l'Espace Personnel du Client, le STADE DE FRANCE se réserve le droit de bloquer la commande du Client jusqu'à la résolution du problème. Dès lors le Client est invité à contacter le Service Clients à : serviceclients@stade france.fr.

À tout moment, le Client peut consulter l'état de sa commande en se connectant à son Espace Personnel sur le Site, rubrique « Mes commandes ».

ARTICLE 10 - PAIEMENT EN TROIS FOIS SANS FRAIS

Pour certaines manifestations, le paiement en trois fois sans frais peut être proposé au Client sur le Site pour l'achat de Titre d'Accès compris entre deux cents euros (200 €) et dix mille euros (10000€) exclusivement avec les cartes de paiement acceptées Visa/ MasterCard.

Le paiement en trois fois sans frais n'est pas un crédit à la consommation. Le Client est engagé de manière ferme et définitive dès la date d'achat sur le Site des Titres d'Accès avec enclenchement du mode de paiement "Paiement en 3 fois sans frais".

Le paiement en trois fois sans frais sera accepté aux conditions cumulatives suivantes au jour de la commande :

- Le compte bancaire du Client devra être approvisionné du montant de la première échéance ;
 - Vérification de l'identité du porteur de la Carte bancaire via le procédé 3D secure (confirmation de la commande via la saisie du code de confirmation envoyé par la banque sur le numéro de téléphone du Client).
 - La date d'expiration de la carte bancaire du Client ayant servi à réaliser le 1^{er} paiement devra être supérieure à la date de la dernière mensualité, soit 61 jours après la date de commande ;
- Exemple :

Echéances	Date de prélèvement	Montant
1 ^{er} paiement	Le jour de la validation de la commande	33.33% du montant total TTC
2 ^{ème} paiement	30 jours calendaires après la date de commande	33.33% du montant total TTC
3 ^{ème} paiement	60 jours calendaires après la date de la commande	33.34% du montant total TTC

Pour l'achat de Titres d'Accès pour un montant total de 300 € en 3x sans frais

Votre échéancier sera le suivant :

- 1^{er} paiement le jour de l'achat = 100 €
- 2^{ème} 30 jours plus tard = 100 €
- 3^{ème} 60 jours plus tard = 100 €

TAE 0%

Frais dossier : 0 €

10.1 Sélection du paiement en trois fois sans frais

Après validation du panier sur le Site internet, le Client devra choisir comme mode de paiement "Paiement en 3 fois sans frais" par carte bancaire.

Le Client sera alors redirigé sur la page de paiement avec un récapitulatif détaillé de sa commande, le montant de chaque échéance et leurs dates de prélèvement.

En tout état de cause, la durée maximale entre le premier et le dernier paiement ne pourra excéder une durée totale de trois mois.

La confirmation de la méthode de paiement se fait après avoir coché la case selon laquelle le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepter sans réserve les présentes conditions générales de vente.

10.2 Défaut de paiement en trois fois sans frais

En cas de défaillance du Client dans le paiement de ses échéances, le STADE DE FRANCE pourra exiger le paiement immédiat des sommes restant dues ainsi que le paiement de frais de recouvrement d'un montant de 10€ par Titre d'Accès. Le STADE DE FRANCE pourra donner mandat à toute société de son choix dans le cadre de la gestion des appels de mensualités et ou de leur recouvrement.

Il est par ailleurs rappelé que l'opposition abusive sur carte bancaire est constitutive d'un délit pénal sanctionné par les articles 313-1 et suivants du code pénal d'une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende maximum.

En cas de vol de la carte bancaire ayant servi au paiement de la 1^{ère} échéance ou survenance d'un autre incident entraînant le défaut de paiement d'une échéance, le Client sera invité à réaliser le paiement de l'échéance directement sur son espace personnel.

10.3 Absence de droit de rétractation, Echange et Remboursement

Conformément à l'article L221-28 du code de la consommation, le Client ne bénéficie pas de droit de rétractation pour l'achat d'un Titre d'Accès avec paiement en trois fois sans frais.

10.4 Absence de qualification de crédit à la consommation

Conformément à l'article L312-4 5° du code de la consommation, l'offre de "paiement trois fois sans frais" n'est pas soumise aux dispositions des articles L.312-1 et suivants du code de la consommation notamment en raison du délai de remboursement ne dépassant pas trois mois et n'étant assortie d'aucun intérêt ni d'aucuns frais ou seulement d'intérêts et de frais d'un montant négligeable.

Par conséquent, en cas de sélection du paiement en trois fois sans frais, le Client ne bénéficiera pas du droit de rétractation ni même des informations précontractuelles liées à un crédit à la consommation.

ARTICLE 11 - OFFRES PROMOTIONNELLES

Les Titres d'Accès peuvent faire l'objet d'offres promotionnelles. Toute offre promotionnelle spéciale sera soumise aux présentes CGVU. En cas de contradiction entre les termes de l'offre spéciale et les présentes CGVU, les termes de l'offre spéciale prévaudront.

Le STADE DE FRANCE se réserve le droit de modifier les termes des offres spéciales ou de retirer ces dernières à tout moment. Toute commande passée avant que l'offre ne soit retirée ou modifiée sera honorée aux conditions en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITE

Le STADE DE FRANCE est responsable de plein droit à l'égard du Client de la bonne exécution de ses obligations.

Le STADE DE FRANCE peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au Client, soit au fait d'un tiers, soit à un cas de force majeure.

Sont notamment exclus de sa responsabilité la survenance d'intempéries, de grèves, de changement de réglementation, de report, de huis clos, de modification de programme ou de distribution ou d'annulation de la manifestation du fait de

l'organisateur, d'une autorité compétente (exemples : arrêté préfectoral ou ministériel ...) et d'acte terroriste.

De même, la responsabilité du STADE DE FRANCE ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

Le Client reconnaît être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, notamment en termes de non-garantie d'accès, d'absence de sécurité relative à la transmission de données et de non garantie des performances relatives à la transmission des données.

Le Client s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du Site, l'usage du Site est strictement limité à un usage privé.

Le STADE DE FRANCE ne peut garantir et, par conséquent, ne peut être tenu responsable des dysfonctionnements ou des pannes advenant sur les serveurs du STADE DE FRANCE qui ne seraient pas de son propre fait ainsi que des dysfonctionnements ou des pannes advenant sur les réseaux interconnectés au sien.

ARTICLE 13 - DONNEES PERSONNELLES

Le Site est conçu pour être attentif aux besoins des Clients. C'est notamment pour cette raison que le STADE DE FRANCE fait usage de cookies. Le cookie a pour but de signaler le passage du Client sur le Site. Les cookies ne sont donc utilisés par le STADE DE FRANCE que dans le but d'améliorer le service personnalisé qui est destiné aux Clients. Le Client peut, dès son arrivée sur le Site, accepter, refuser ou personnaliser la collecte de cookies. Pour en savoir plus sur la politique cookies du STADE DE France, veuillez consulter [le lien suivant](#).

<https://www.stadefrance.com/fr/politique-cookies-stade-de-france>

En fonction du choix émis lors de la création ou de la consultation de son Espace Personnel, le Client sera susceptible de recevoir des offres du STADE DE France ainsi que des offres d'autres sociétés filiales ou de partenaires commerciaux, par email ou SMS comme indiqué lors de la création de compte.

En achetant des Titres d'Accès sur le Site, le STADE DE FRANCE collecte les données à caractère personnel suivantes :

Données Obligatoires

-adresse email	-adresse postale complète
-nom	-données bancaires
-prénom	-carte européenne de stationnement (le cas échéant)
-numéro de portable	-carte d'invalidité/ CMI (le cas échéant)
-civilité	
-date de naissance	
-langue préférée	

Données Facultatives

- intérêt(s)
- numéro de téléphone fixe
- compte facebook

Le responsable du traitement est CONSORTIUM STADE DE FRANCE, ZAC du Cornillon Nord 93210 SAINT-DENIS LA PLAINE, N°tel : 01.55.93.00.38

Les données sont transmises par le Client qui utilise le service billetterie du Site du Stade de France.

Le traitement de ces données a notamment pour objet la gestion de la billetterie.

Pour plus d'informations, le Client est invité à consulter les Mentions d'information en cliquant [ici](#).

La base légale du traitement des données est l'exécution du contrat, à savoir la commande de Titre d'Accès par le Client.

Les destinataires de ces données à caractère personnel peuvent être :

- Les services internes du CONSORTIUM,
- Les prestataires du CONSORTIUM en charge de la sécurité/sûreté,

- Les prestataires et sous-traitants du CONSORTIUM en charge de la maintenance de l'outil de billetterie
- La Préfecture de la Seine-Saint-Denis (dans les conditions précitées),
- L'organisateur d'une manifestation, le cas échéant.

Le cas échéant, les données à caractère personnel relatives à la situation de handicap du Client, à savoir la carte d'invalidité/CMI ainsi que la carte de stationnement, ne sont pas conservées et sont supprimées une fois la vérification effectuée.

S'agissant des autres données à caractère personnel, elles sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter du dernier contact entre le Client et le STADE DE FRANCE et sont destinées aux services sécurité, marketing et commercial du STADE DE FRANCE.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, pour toutes questions relatives au traitement des données à caractère personnel et pour l'exercice de ses droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données à caractère personnel ou de limitation des traitements, la personne concernée peut contacter le Délégué à la protection des données du STADE DE FRANCE, exercer ses droits et s'opposer aux traitements des données, à tout moment, en adressant sa demande :

- Soit par courrier : Consortium Stade de France - DPO – Zac du Cornillon Nord – 93216 Saint Denis La Plaine Cedex,
- Soit par courrier électronique : dpo@stadefrance.com

La demande devra comporter à minima ses nom, prénom, adresse mail et adresse postale. Ses demandes seront traitées dans le délai d'un mois renouvelable.

La personne concernée a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

ARTICLE 14 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation du Site www.stadefrance.com est réservée à un usage strictement personnel.

Toutes les marques, textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images, qu'ils soient visuels ou sonores, reproduits sur le Site sont protégés au titre du droit d'auteur, droit des marques, droit des brevets et droit à l'image.

Ils sont la propriété pleine et entière du STADE DE FRANCE ou de ses partenaires.

Toute reproduction ou représentation, en tout ou partie, est constitutive de contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale de son auteur.

Le fait d'apposer un lien hypertexte à destination du Site, en utilisant notamment la technique dite du framing ou du deeplinking, est strictement interdit.

ARTICLE 15 - RESILIATION

Si le Client souhaite résilier son compte sur le Site, il peut :

- Soit, directement le supprimer via son Espace Personnel.
- Soit, envoyer un email depuis l'adresse électronique avec laquelle il s'est inscrit à l'adresse suivante : dpo@stadefrance.fr avec indication en objet de la mention suivante « suppression de mon compte Particulier ».

Le STADE DE FRANCE pourra être amené à clôturer le compte d'un Client en cas de non-respect des présentes CGVU.

ARTICLE 16 - SUSPENSION OU INTERRUPTION DU SERVICE

Le STADE DE FRANCE se réserve le droit de modifier, d'interrompre ou d'arrêter le Site à tout moment. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'utilisation du Site par le Client, en contravention avec les dispositions des présentes CGVU ou la réglementation applicable, peut avoir pour conséquence la suspension du Site. En outre, le STADE DE FRANCE sera habilité à suspendre le Site pour toutes opérations de mise à niveau, de maintenance préventive ou encore d'extension du réseau.

ARTICLE 17 - CONTACTS

Le Client peut prendre contact avec le STADE DE FRANCE :

- soit, en envoyant un courrier postal à l'adresse suivante : Consortium Stade de France - Relation Clients - 23 avenue Jules Rimet - 93210 SAINT-DENIS LA PLAINE
- soit, envoyer un mail à l'adresse suivante : serviceclients@stadefrance.fr
- soit, par téléphone au 01.55.93.00.38

Pour toute question relative à l'assurance annulation, le Client est invité à prendre contact avec ALLIANZ ASSISTANCE.

Pour toute question relative à l'Achat d'option pour délai de réflexion, le Client est invité à prendre contact avec la société OPTIONIZR aux coordonnées suivantes :

Téléphone : 01.79.75.95.59

Adresse électronique : support@optionizr.com.

ARTICLE 18 - RECLAMATIONS

Sauf en cas de garantie légale, à défaut pour le Client d'avoir formulé une réclamation dans les 2 (deux) mois suivants l'utilisation du Titre d'Accès, la prestation objet du Titre d'Accès sera réputée avoir été correctement exécutée.

Pour toute demande et réclamations, le Client pourra s'adresser, par lettre, au service suivant :

Service Clients Grand Public, Stade de France, ZAC du Cornillon Nord 93216 Saint-Denis La Plaine Cedex

Par email au : serviceclients@stadefrance.com

Par téléphone au : 01.55.93.00.38

ARTICLE 19 – MEDIATION

Conformément aux dispositions du code de la consommation s'agissant du règlement amiable des litiges, en cas de réclamation non-résolue amiablement avec le Service Client du STADE DE France et sous réserve des dispositions de l'article L 612-2 du code de la consommation, tout différend ou litige de consommation peut faire l'objet d'un règlement amiable par médiation auprès du MEDiateur TOURISME ET VOYAGE ci-après le « Médiateur », dont les coordonnées sont les suivantes :

MTV Médiation Tourisme Voyage
BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17
<http://www.mtv.travel/>

Dans cette hypothèse, avant toute saisine du Médiateur, le Client devra justifier avoir réalisé des démarches préalables écrites auprès du STADE DE FRANCE, qui n'auraient pas abouti dans un délai de 60 (soixante) jours.

Conformément aux dispositions en vigueur, la saisine du Médiateur ne pourra intervenir si :

- le Client ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du STADE DE FRANCE par une réclamation écrite selon les modalités prévues par les présentes CGVU ;
- la demande est manifestement infondée ou abusive ;
- le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ;
- le Client a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du STADE DE FRANCE ;
- le litige n'entre pas dans le champ de compétence du Médiateur.

ARTICLE 20 - REGLEMENT DES DIFFERENDS & DROIT APPLICABLE

Les présentes CGVU sont régies par le droit français. Tout différend lié à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes doit, dans la mesure du possible être réglé au moyen de négociations amiables.

A défaut de règlement amiable, tout différend est soumis aux tribunaux compétents.